

## Comité consultatif sur l'offre de services populationnelle au DRMG

<b>Direction responsable :</b>	DRMG
<b>Gestionnaire responsable :</b>	Conseillère cadre

### 1. Contexte et raison d'être

Le comité consultatif sur l'offre de services populationnelle a été créé afin de réfléchir et de proposer différents moyens pour faciliter et améliorer l'accès aux services de première ligne dans les GMF et les cliniques médicales. Ce comité est en lien avec le plan stratégique du MSSS, les orientations du CISSS des Laurentides ainsi que le programme GMF.

Ce comité consultatif a comme objectif spécifique de faire des propositions d'actions concrètes au Comité de Direction du DRMG pour améliorer l'adéquation entre les besoins de la population et l'offre de services populationnelle de première ligne.

### 2. Mandat

En considérant les échanges des tables de concertation régionale et locales du DRMG ainsi que selon les orientations et priorités ministérielles :

- Identifier des pistes de solutions pour ces enjeux prioritaires dans le but de bonifier l'offre de service populationnelle destinée à la clientèle orpheline et assurer une meilleure adéquation entre l'offre de service et les besoins populationnels;
- Suggérer des modalités de mise en place de ces solutions selon les meilleures pratiques reconnues;
- Favoriser le partenariat entre les GMF et les Cliniques médicales, le CISSS des Laurentides et tout autre partenaire au sein de la communauté;
- Présenter l'avancement et le résultat des travaux au comité de direction du DRMG;
- Selon les besoins, participer à la présentation des travaux à la table de concertation régionale et aux tables locales en collaboration avec le comité de direction du DRMG.

3.Composition		
<b>Gestionnaire responsable</b>	Conseillère cadre au DRMG	
<b>Membres</b>	1 médecin en GMF	
	2 coordonnateurs médicaux locaux	
	1 membre médical du CODIR du DRMG	
	Agente de planification, programmation et recherche au DRMG	
	Patient partenaire	
<b>Personnes à inviter au besoin</b>	Médecin GMF ou clinique	
	Conseillère cadre au DRMG	
	Chef du DRMG	

4. Fonctionnement	
<p>Fréquence des réunions : ad hoc selon l'évolution du plan de travail.</p> <p>Durée des rencontres : 2 à 3 heures.</p> <p>L'ordre du jour sera acheminé par le DRMG.</p> <p>Le DRMG est responsable de la logistique de la réunion.</p>	